

Procédures d'urgence

Consignes en cas d'incendie

AVERTIR Avertir le secrétariat ou, en cas de nécessité, directement le 112 (pompiers).

Préciser le lieu exact (à Angleur, allée des Noisetiers 25) et l'importance de l'incendie.

Ne pas prendre de risques : mieux vaut prévenir trop tôt que trop tard.

Envoyer quelqu'un à l'entrée du parking en vue de guider les pompiers.

ATTAQUER Attaquer le foyer au moyen des extincteurs et dévidoirs. Les personnes formées à l'utilisation des moyens d'extinction sont Frank Gazzard et Jean Lardinois.

Moyens d'extinction :

Extincteur au CO ₂	Feu de liquide et de matériel électrique
Extincteur à mousse	Feu de solide (papier, etc.), feu de liquide
Dévidoir	Feu de solide (papier, etc.)
Extincteur à poudre	Tous les feux . En dernier recours car endommage le matériel électronique et les locaux.

Ne pas prendre de risques inutiles.

Si le foyer a pu être circonscrit, prévenir le secrétariat.

EVACUER Si le foyer est important ou s'il y a un dégagement de fumée important ou si vous recevez l'instruction de quitter le bâtiment ou si vous entendez la sirène :

- fermer la porte du local (pas à clef)
- évacuer les lieux et se diriger vers le **point de rendez-vous** situé à l'extrémité du parking (du côté des groupes de refroidissement)

Consignes en cas d'accident

AVERTIR Avertir le secrétariat ou, en cas de nécessité, directement le 112 (ambulance).

SECOURISTE Faire appel à un secouriste pour les premiers soins (Alain Dumortier ou Frank Gazzard).

MEDECIN Si la gravité de la blessure nécessite un soin médical, et si le blessé peut être déplacé sans risques :

- téléphoner au secrétariat pour faire appeler un médecin
- conduire le blessé dans un endroit calme (salle de réunion par exemple)

Médecin généraliste : Docteur Demasy, avenue des Cerfs 1, 4031 Angleur – Tél. : 04 365 99 81 – Gsm : 0495 44 83 92.

Hôpital : CHU, Domaine Universitaire du Sart Tilman, Bâtiment B 35, Liège – Tél. : 04 366 77 11.

AMBULANCE Si une ambulance est nécessaire :

- téléphoner au secrétariat - ou en cas de nécessité, directement au 112 - en précisant le lieu où se trouve le blessé (à Angleur, allée des Noisetiers 25) et la gravité de la blessure
- envoyer quelqu'un à l'entrée du parking en vue de guider les ambulanciers